

Normes, conformité et obligations légales pour la vente de produits importés de Chine en Europe et en France

Ce document a pour objectif d'expliquer en détail les normes, obligations légales, responsabilités des opérateurs économiques ainsi que la liste des documents importants à obtenir lors de l'importation de produits fabriqués en Chine destinés au marché européen et français. Il inclut les catégories : cosmétiques, produits d'hygiène, dispositifs médicaux, compléments alimentaires, et produits généraux soumis au marquage CE ou aux règles de sécurité des produits.

1. Règlements européens essentiels

Ces règlements s'appliquent à tout produit mis sur le marché européen, quel que soit son pays d'origine.

Règlement (CE) 1223/2009 — Produits cosmétiques

Ce règlement encadre l'ensemble des produits cosmétiques mis sur le marché de l'UE. Il impose l'évaluation de sécurité par un expert diplômé, la constitution d'un Dossier d'Information Produit (PIF), la conformité aux Bonnes Pratiques de Fabrication (ISO 22716), ainsi qu'une notification obligatoire sur le portail CPNP. La 'Personne Responsable', obligatoirement établie en Europe, doit garantir la sécurité du produit et sa conformité.

REACH — Enregistrement, évaluation et restrictions des substances chimiques

REACH impose la responsabilité de vérifier que les substances présentes dans les produits ne sont pas interdites, restreintes ou soumises à obligations d'enregistrement. L'importateur doit s'assurer de l'absence de substances SVHC au-delà des seuils autorisés, et doit pouvoir fournir des FDS (Fiches de Données de Sécurité) conformes.

CLP — Classification, étiquetage et emballage

Ce règlement impose une classification harmonisée des dangers pour les substances et mélanges. L'objectif est d'assurer un étiquetage cohérent avec les risques réels (inflammable, irritant, toxique...), incluant pictogrammes, mentions d'avertissement et conseils de prudence.

Règlement (UE) 1169/2011 — Étiquetage des denrées alimentaires

Ce règlement concerne les compléments alimentaires. Il impose l'étiquetage nutritionnel, la liste des ingrédients, allergènes, quantités journalières recommandées, avertissements obligatoires, ainsi que la langue du pays de commercialisation (donc en français pour la France).

General Product Safety Regulation

Pour les produits généraux non couverts par une réglementation spécifique, cette réglementation fixe l'obligation de sécurité générale, la traçabilité, la surveillance du marché et les obligations de rappel en cas de problème identifié.

2. Spécificités françaises

Certaines réglementations européennes s'appliquent directement, mais la France possède également ses propres règles, autorités de contrôle et exigences.

DGCCRF — Contrôles, sanctions et conformité

La DGCCRF est l'autorité principale en charge de vérifier la conformité, l'étiquetage, la sécurité et la loyauté des informations fournies au consommateur. Elle peut procéder à des saisies, sanctions et interdictions de vente.

ANSES — Compléments alimentaires

L'ANSES surveille les risques liés aux compléments alimentaires via la nutrивigilance. Certains ingrédients doivent faire l'objet d'une déclaration préalable en France, selon leur statut réglementaire.

3. Obligations des opérateurs économiques

Importateur

L'importateur est l'acteur clé lorsqu'un produit provient de Chine. Il est légalement considéré comme le 'fabricant' au sens du droit européen. Il doit vérifier la conformité du produit, conserver les documents techniques, garantir la traçabilité et coopérer avec les autorités en cas de rappel ou retrait.

Distributeur

Le distributeur doit vérifier que les produits comportent les mentions exigées, que l'étiquetage est en langue correcte, et que l'emballage n'est pas manifestement non conforme.

Personne Responsable (cosmétiques)

La Personne Responsable est obligatoire pour les cosmétiques. Elle représente le produit auprès de l'UE et assure la constitution du PIF, la validation des allégations, la conformité aux normes et la notification CPNP.

4. Exigences particulières par catégorie de produits

Cosmétiques

Ils nécessitent un Dossier d'Information Produit contenant : formule détaillée, données de sécurité, évaluation toxicologique, description du procédé de fabrication (GMP ISO 22716), preuves de conformité, résultats de tests (microbiologie, stabilité, compatibilité).

Compléments alimentaires

Les compléments alimentaires doivent respecter les listes d'ingrédients autorisés, les restrictions sur vitamines, minéraux et plantes, les règles d'allégation nutritionnelle et de santé. Les allégations doivent figurer dans la liste des allégations autorisées (règlement 1924/2006).

Produits d'hygiène ou dispositifs médicaux

Un produit devient un dispositif médical lorsqu'il a une finalité médicale. Le règlement 2017/745 impose une certification stricte, des tests cliniques et un marquage CE validé par un organisme notifié.

Produits généraux

Les produits électriques doivent respecter les directives basse tension, compatibilité électromagnétique, et normes spécifiques. Les jouets doivent respecter la directive Jouets. Les textiles doivent respecter les règles d'étiquetage fibre et sécurité chimique.

5. Documents essentiels à demander au fournisseur chinois

Pour garantir la conformité, ces documents doivent systématiquement être obtenus **avant toute importation**.

- Certificats d'origine.
- Fiches techniques détaillées.
- Fiches de données de sécurité (FDS) conformes REACH/CLP.
- Certificats d'analyse par lot.
- Certificats GMP (ISO 22716 pour cosmétiques, HACCP pour alimentaires).
- Déclaration de conformité et dossier technique (obligatoire pour produits CE).
- Tests réalisés par laboratoires tiers (SGS, TUV, Intertek...).
- Liste des substances SVHC et conformité REACH.
- Modèles d'étiquettes, photos HD, mentions légales.
- Preuves de traçabilité (numéros de lots, date de fabrication).
- Assurance responsabilité civile fabricant.
- Mandat éventuel de Personne Responsable ou représentant autorisé.

6. Processus recommandé — Checklist complète

- Demander tous les documents au fournisseur avant validation de production.
- Faire analyser un échantillon dans un laboratoire européen.
- Créer un dossier réglementaire par produit : conformité, tests, étiquetage, sécurité.
- Vérifier REACH et absence de substances restreintes.
- Traduire l'étiquetage en français et vérifier toutes les mentions obligatoires.
- Mettre en place la Personne Responsable (cosmétiques).
- Mettre en place une procédure de rappel produit.
- Conserver tous les documents au moins 10 ans après la mise sur le marché.